Anne Abeillé et Danielle Godard en collaboration avec Annie Delaveau et Antoine Gautier, *La Grande Grammaire du français*, Arles-Paris, Actes du Sud-Imprimerie Nationale, 2 tomes, LVII-2537 pages.

Éveline et Robert Martin, au terme de la notice qu'ils consacraient à l'*Essai de Grammaire de la Langue Française*<sup>14</sup> (*EGLF*) dans leur *Guide bibliographique de linguistique française*<sup>15</sup>, concluaient, pour souligner l'importance de l'ouvrage de Damourette et Pichon, qu'il ne leur semblait guère envisageable d'entreprendre la description de quelque question de grammaire française que ce fût sans se référer à cette somme grammaticale.

Ce rappel nous semble utile au début du présent compte rendu. Sans se substituer à l'EGLF, à l'ineffaçable originalité, il paraît d'entrée nécessaire de souligner que La Grande Grammaire du Français (GGF) est, elle aussi, appelée à devenir, probablement pour plusieurs générations de chercheurs, professeurs et étudiants, la grande grammaire de référence de la langue française des XXè-XXIè siècles. Autant dire que l'article défini qui ouvre son titre est sans contestation la marque d'une notoriété future pleinement justifiée.

Il ne saurait évidemment être question dans le cadre nécessairement restreint d'un compte rendu d'entrer dans l'examen de détail d'un ouvrage qui, chapitre par chapitre, appellerait et appellera très légitimement de multiples discussions. Aussi avons-nous choisi d'ordonner sa recension en le présentant et l'évaluant à travers ses conception et organisation d'ensemble (comment faut-il entendre *grammaire* dans le titre de l'ouvrage?), la matière décrite (quelle extension est-il donné à *français*?) et l'épistémologie mise en œuvre (quels soubassements théorique et terminologique sont-ils à la base de l'ouvrage?)

Lagorgette, Dominique (2003) : « Quel ancien français pour quels étudiants ? Pour une didactique de la langue médiévale », *Médiévales*, 45 : 119-134.

Marchello-Nizia, Christiane (2012a): « Écrire une nouvelle *Grammaire Historique du français* à la lumière de l'histoire des descriptions de la langue », *Vers une histoire générale de la grammaire française. Matériaux et perspectives*, B. Colombat, J.-M. Fournier & V. Raby (éds), Paris, Champion: 45-60.

Marchello-Nizia, Christiane (2012b): «L'« oral représenté » en français médiéval, un accès construit à la face cachée des langues mortes », Le Changement en français. Études de linguistique diachronique, C. Guillot B. Combettes, A. Lavrentiev, Oppermann-Marsaux, E. & Prévost, S. (dir.), Peter Lang: 247-264.

Marchello-Nizia, Christiane (2006): *Grammaticalisation et changement linguistique*, Bruxelles, De Boeck.

Martin, Robert (2021): « Une publication novatrice : la Grande Grammaire Historique du Français », Revue de Linguistique et philologie romanes : 273-303.

Soutet, Olivier (2021): Compte rendu de la *Grande grammaire historique du français*, éditée par Christiane Marchello-Nizia, Bernard Combettes, Sophie Prévost, Tobias Scheer, prononcé en 2021 et à paraître dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres* (*CRAI*).

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Damourette (J.) et Pichon (E.), Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française, Paris, d'Artrey, 1911-1940, 8 vol.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Paris, Klincksieck, 1974, p. 81.

Dans les pages liminaires de l'ouvrage, Anne Abeillé et Danièle Godard consacrent une rubrique à ce qu'elles nomment « les composantes de la grammaire » : « La grammaire, au sens large, écrivent-elles, décrit la façon dont les sons sont combinés en mots, les mots en phrases et les phrases en discours. Elle se décompose en plusieurs disciplines : l'étude des sons relève de la phonétique et de la phonologie, celle des mots de la morphologie et de la lexicologie ; la forme des phrases relève de la syntaxe ; l'interprétation des mots, des phrases et des discours relève de la sémantique et de la pragmatique. » (I, xxviii). La question posée est alors celle-ci : la *GGF* est-elle ou non une grammaire « au sens large » ?

La réponse à cette question suppose qu'on ne se satisfasse pas d'une consultation rapide et superficielle de la table des matières, qui, de fait, ne fait pas apparaître une division en grandes parties renvoyant aux champs disciplinaires traditionnels tels qu'ils sont rappelés dans la citation qui précède. Elle fait simplement apparaître, au moins à premier examen, une suite de vingt chapitres, qui succèdent à une introduction à fins méthodologique et documentaire et que conclut une série d'annexes incluant, outre les éléments paratextuels usuels (glossaire, récapitulatif des figures et tableaux, bibliographie et index), un ensemble de fiches à entrées prioritairement sémasiologiques (à, avoir, de, que, etc.)

Au-delà de ce premier examen, superficiel, l'organisation de ces vingt chapitres nous semble de réelle originalité dans la mesure où elle ne conduit pas des unités minimales aux constructions syntagmatiques les plus larges. De manière plus dialectique, elle conduit de la phrase à l'énoncé en passant par les parties de discours et...la phrase. Expliquons-nous.

Le chapitre I, sobrement intitulé « la phrase », doit être considéré comme le chapitre de cadrage de l'ouvrage. Y sont brossées les grandes oppositions permettant de structurer la description de la phrase : (i) opposition entre la phrase en ce qu'elle est proprement, à savoir une construction pré-discursive obéissant à un nombre fini de règles, phonologiques, morphologiques, syntaxiques et sémantiques (qui définissent précisément sa grammaire), réputées globalement stables en une synchronie donnée, et l'énoncé comme mise en œuvre discursive, toujours éminemment particulière, d'une phrase ; (ii) opposition des types phrastiques, pré-discursifs (déclaratif, désidératif, interrogatif, exclamatif) ; (iii) opposition entre phrase verbales et phrases averbales ; (iv) opposition entre phrase simple et phrase complexe ; (v) opposition entre subordination et coordination.

Les chapitres II à XI correspondent au moment analytique, catégoriel, de la grammaire à travers l'étude des propriétés fonctionnelles et sémantiques des différentes parties de discours. Si la perspective sémasiologique est privilégiée, comme cela est attendu, on notera que deux de ces chapitres privilégient en revanche, dans leur titre, une approche onomasiologique : le chapitre V (La détermination et la quantification) et le chapitre X (La négation).

Ce moment analytique passé, s'ouvre la synthèse syntactico-énonciative, dont on retiendra les éléments originaux suivants : (i) si l'approche sémasiologique classique est bien présente dans les chapitres XIII (Les subordonnées relatives) et XIV (Les subordonnées circonstancielles), en revanche les conjonctives/complétives et les interrogatives indirectes sont, respectivement, décrites dans les chapitres traitant des

phrases déclaratives et des phrases interrogatives ; (ii) les trois derniers chapitres ouvrent la phrase à l'énoncé ainsi qu'à son dépassement interphrastique (ce qui conduit à un traitement étoffé des composantes endophoriques de la phrase) ; (iii) l'examen de la forme sonore des énoncés permet de faire sa juste place à la composante phonético/phonologique, mais, on le voit, à une place très tardive (alors que, classiquement, les grammaires commencent par elle) puis à la composante prosodique ; (iv) la réalisation écrite de l'énoncé clôt l'ouvrage avec une ultime rubrique sur les écritures numériques qui ancre l'ouvrage dans la stricte contemporanéité.

L'organisation d'ensemble de la *GGF*, que nous venons d'indiquer sommairement, nous suggère les commentaires suivants :

- a) En s'ouvrant par un chapitre programmatique sur la phrase, la GGF est fille de la linguistique de son temps, qui depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, a globalement privilégié, comme « entrées » dans la description et l'interprétation des faits de langage, la phrase (courants générativistes), l'énoncé (pragmatique; théories de l'argumentation) et le texte (théorisation du transphrastique). De fait, si on la compare à la grande référence, déjà citée, l'EGLF, qui s'ouvre par l'étude des sons et des mots, elle retient comme unité initiale de l'approche descriptive celle qui pense le langage conçu, phénoménologiquement, dans sa dimension prioritairement communicationnelle (rapport entre l'homme et l'homme) plutôt que, cognitivement, dans sa dimension représentationnelle (rapport entre le monde et l'homme, appréhendé prioritairement, dans les termes de Port-Royal, comme l'être du « concevoir » et du « juger » ). Ce primat de la phrase est prolongé par un intérêt affiché pour les faits énonciatifs et les mécanismes de contextualisation.
- b) L'examen des parties de discours commence par le verbe (chapitre II). Position qui n'est pas sans intérêt et qui se distingue, là encore, d'une certaine tradition qui ouvre la description des parties de discours par le nom (substantif et adjectif). Si l'on admet que le verbe est le noyau privilégié de la prédication, peut-on aller jusqu'à reconnaître dans cette position avantageuse accordée au verbe un hommage à l'héritage du structuralisme tesniérien, ce que confirme, du reste, le recours à la notion de valence dans la deuxième section du chapitre II ?
- c) L'ambition sémantique de l'ouvrage, outre qu'elle est globalement satisfaite dans le cadre, classique, des descriptions relevant de la sémantique des unités grammaticales (articles, conjonctions, prépositions, etc.), l'est aussi de manière plus originale dans le chapitre consacré au nom avec une rubrique (IV.3) très étoffée réservée à une typologie des noms : noms d'êtres humains ou animés, noms d'objets concrets, noms d'objets abstraits, noms d'événements, etc.
- d) La principale réserve concerne la morphologie. Si, partie de discours par partie de discours, divers points de morphologie sont abordés (marques du genre et du nombre pour le nom, formation des adjectifs, en particulier), il nous a semblé que la description morphologique du verbe n'avait pas l'ampleur qu'elle méritait au regard de la taille de l'ouvrage. Elle est en effet limitée à quelques pages du chapitre II (vol. I, 131-142, si l'on est généreux), sans véritable typologie des modèles flexionnels en fonction des « tiroirs »<sup>16</sup> considérés. Plus généralement, la morphologie flexionnelle aurait mérité une synthèse qui aurait conduit à plus explicitement problématiser les catégories du genre, du nombre de la personne et même du cas (si on tient compte des « déclinaisons » qui subsistent dans certains sous-systèmes pronominaux) au-delà des spécificités propres à telle ou telle classe de mots. De même, du côté de la morphologie dérivationnelle, on peut regretter l'absence d'une synthèse sur les procédés de dérivation affixale. Par ailleurs, au plan submorphologique, il y avait sans doute place, par exemple, pour une réflexion sur le rendement sémantico-syntaxique du vocalisme minimal (e : /s/) dans diverses classes de mots (que vs qui ; que vs quoi ; me/te/se vs moi/toi/soi ; ne vs non).

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Terme repris de l'*EGLF*.

Le cadre d'ordonnancement étant dessiné, se pose la question de savoir quels sont les faits décrits? Là encore, il convient de partir des déclarations des auteurs euxmêmes : « nous mentionnons, est-il écrit, tous les faits observés, à partir du moment où ils sont représentatifs. » Reste à savoir quels sont les critères de représentativité? Ils se ramènent tous à un seul, l'acceptabilité, doublement accessible : soit par l'intuition, soit par l'attestation.

L'acceptabilité par intuition (celle des linguistes rédacteurs de la grammaire) passe par la fabrication d'exemples normalement très élémentaires et bases de manipulations permettant de dessiner la frontière de l'acceptable et de l'inacceptable dans le cadre de la construction étudiée en accordant une importance particulière à la zone « franche » (pour garder la métaphore douanière) du plus ou moins acceptable.

L'acceptabilité par attestation suppose le recours à un corpus, plus exactement à un ensemble de corpus, livrant des usages effectifs autant écrits qu'oraux, enrichis de dépouillements complémentaires visant à livrer des exemples témoins de la pratique la langue la plus immédiatement contemporaine. Tout est ainsi mis en œuvre pour que le français soit reflété dans l'entier de ses registres (littéraire, technique, sans négliger celui des conversations quotidiennes). Si la *GGF* tire heureusement parti des moyens considérables mis à disposition par les bases de données progressivement constituées depuis plusieurs lustres, il convient de noter que cette richesse et cette diversité documentaires ne constituent pas une totale innovation. L'*EGLF*, voilà un siècle, avec des moyens manuels, avait déjà largement innové en ajoutant aux exemples littéraires des exemples issus d'usages oraux scrupuleusement répertoriés par ses deux auteurs. En revanche, il est vrai, les moyens informatiques dont disposent les linguistes contemporains permettent de proposer un traitement quantitatif au moins de certaines données, ce qui permet éventuellement de détecter des tendances.

À partir de cette large base documentaire, la *GGF* développe une approche fondamentalement variationniste de la langue : géographique, sociale et historique.

On passera vite sur la variation géographique : si la consultation de l'index fait apparaître la référence non négligeable à des usages observables dans les aires francophones africaines, belges, canadiennes ou suisses – référence qui témoigne du souci de « prendre en compte l'ensemble de la francophonie » (I, xxii), l'apport desdits usages reste cependant globalement limité dans la description d'ensemble et les interprétations qui en procèdent.

Sans doute plus intéressant est le positionnement de la *GGF* par rapport à la variation sociale et culturelle. Quelques lignes de l'introduction méritent là encore d'être citées : « Les locuteurs d'une même aire géographique, peut-on lire, ne parlent pas tous de la même façon. A une même époque et dans une même région, des locuteurs appartenant à des groupes sociaux différents divergent, en fonction de leur âge et parfois de leur sexe, mais aussi de facteurs sociaux [...] Nous tenons compte de cette diversité, sans céder aux modes passagères [...] L'histoire de la grammaire française s'est accompagnée d'un rejet des phénomènes de variation régionale et sociale au profit de la notion de *norme*, ou de français *standard*, qui considère qu'une façon de parler est supérieure aux autres. Le français standard a longtemps été assimilé au parler parisien de la bourgeoisie et des lettrés, et opposé à d'autres usages réputés vulgaires ou populaires [...] Aujourd'hui, plutôt que de français standard, les linguistes et

grammairiens préfèrent parler de français ordinaire, ou de référence, termes qui englobe le français dans ses usages usuels [...] La Grande Grammaire du français est délibérément descriptive. Elle vise à dire comment on écrit et on parle, et non comment il faut écrire. Les ouvrages de grammaire ont traditionnellement opté pour une présentation de la langue sous une forme homogénéisée, en privilégiant un bon usage, conforme à la norme [...] Notre objectif est de proposer un système cohérent permettant de décrire la diversité des usages contemporains. » (I, xxi-xxii). Nous est-il permis de percevoir une certaine forme d'embarras dans les lignes qui précèdent, caractérisées par le souci de rejeter la notion et le terme de norme tout en maintenant celle de français ordinaire, ou de référence? Nous craignons qu'il n'y ait derrière ces lignes une sorte de crispation anti-prescriptive de principe, qui procède d'un souci d'affirmation d'originalité lui aussi de principe. En réalité, les grandes synthèses dans l'héritage desquelles se situe la GGF ont toutes fait droit à la diversité des usages et à la nécessité de les identifier en fonction de la diversité des situations de communication. En ce sens, l'expression bon usage, ancienne mais illustrée par le titre d'une autre grande somme de grammaire française<sup>17</sup> doit être entendue non pas absolument mais relativement. Relativement justement à la diversité de ces situations. Dans le cadre d'une approche globale de la langue (ce qui est le cas de la GGF), très ancrée dans l'intersubjectivité communicationnelle (voir les remarques supra sur le plan de l'ouvrage) la régulation normative a, selon nous, toute sa place. Faute de quoi, on voit mal comment on pourrait interpréter les faits de transgression, qu'aime à décrire, entre autres préoccupations, l'analyse stylistique.

Quant à la variation historique évoquée par les auteurs, elle invite à réfléchir sur la notion de synchronie, artefact conceptuel qui aurait peut-être gagné à être interrogé de manière plus approfondie. D'une part, la tranche chronologique retenue (depuis 1950) n'est pas une tranche comme les autres : sans préjuger de son homogénéité (on peut le dire pour toutes les tranches que les approches diachroniques du français ont dégagées. non sans flottement du reste, en un siècle de grammaire historique), il y a lieu de souligner qu'elle est contemporaine d'une mutation technologique qui, au-delà d'un renouvellement du codage de l'écrit (très bien décrit dans le dernier chapitre de la GGF), est potentiellement porteuse de modifications structurelles (forme du signe, constructions syntaxiques) qui peuvent être lourdes de renouvellements typologiques. D'autre part, la synchronie qu'on va dire vivante gagne à être pensée non seulement comme dernière (provisoirement) d'une série mais aussi comme en cohérence intrinsèque avec celle(s) qui l'a (ont) précédée. Prenons l'exemple du subjonctif dans son rapport quantitatif avec l'indicatif. Tandis que la variété morphologique de celui-ci est historiquement stable (avec un point de « faiblesse », le passé simple aux personnes de l'interlocution), l'histoire de celui-là se caractérise par une défectivité croissante qui s'est développée au bénéfice du conditionnel, c'est-à-dire de l'indicatif. Marcel Cohen, dans un ouvrage déjà ancien<sup>18</sup>, l'avait signalée à travers la collecte de nombreux exemples repris d'usages populaires en subordonnées conjonctives/complétives (Je ne voudrais pas travailler dans une mine. J'aurais peur que les galeries s'écrouleraient<sup>19</sup>), démontrant de la sorte que le phénomène, historiquement d'abord observable dans

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Grevisse (M.) et Goosse (A.), Le bon usage, Bruxelles, De Boeck, Duculot, [14èéd.]

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup>Le subjonctif en français contemporain, Paris, SEDES, 1965, 2<sup>è</sup> éd.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Cohen, op. cit., p. 119.

certains systèmes hypothétiques<sup>20</sup>, s'était étendu à d'autres contextes subordonnés, entraînant de la sorte d'abord la marginalisation du subjonctif imparfait (fait acquis à l'époque moderne) puis une « menace » sur le subjonctif présent. Au-delà d'une défectivité croissante (qu'établit le diachronicien), la question linguistique à poser (et qui intéresse le synchronicien autant que le diachronicien) alors est celle de savoir en quoi le subjonctif en sa nature propre est intrinsèquement fragile. Il n'est pas interdit de penser que son rapport opaque à la personne fournisse une source d'explication : d'un côté, il se fléchit, reconnaissant par là même la personne comme support, mais, d'un autre, il est indifférent à la variation temporelle comme le montre l'indifférence de sa morphologie à la tripartition passé/présent/avenir — tripartition qui se déduit naturellement de la personne comme être éprouvant son être dans et par la temporalité. Ce qui fait du subjonctif fondamentalement un signe de contradiction.

Ces remarques nous conduisent à notre dernière rubrique concernant la dimension descriptive et interprétative de la *GGF*.

Il convient d'abord de souligner son extrême qualité rédactionnelle, non seulement du fait de l'excellence matérielle de sa réalisation mais aussi et surtout du fait de son homogénéité « stylistique » et de la clarté de sa présentation. Cette homogénéité stylistique, d'autant plus remarquable que la réalisation de l'ouvrage résulte de la collaboration de près de soixante grammairiens, qui comptent parmi les meilleurs spécialistes des diverses questions abordées, est assurément à mettre au compte des deux directrices et de leurs deux collaborateurs directs. Nous ne doutons pas qu'elle résulte d'un long travail de relecture et de réécriture au moins partielle des avant-textes proposés par chaque rédacteur, le tout dans le respect de sa pensée. Tous les universitaires qui ont été appelés à coordonner des travaux de quelque ampleur à auteurs multiples comprennent sans peine l'effort qu'une telle entreprise a pu requérir. On se plaît aussi à ajouter un point un peu plus technique : le lien entre les exemples supports d'une analyse et l'analyse elle-même est clairement établi grâce à un nombre d'exemples toujours suffisant mais jamais excessif et un mode d'indexation claire. Il en résulte que tout diligent lecteur se « retrouve » sans difficulté dans l'ouvrage et tient sans peine sous son regard et sous son esprit le fait évoqué et dans son illustration et dans son commentaire.

Cette facilité de lecture est accrue par un grand esprit de parcimonie en matière terminologique. On est ici évidemment très loin de la logique de la *tabula rasa* qui a présidé à la conception de l'*EGLF* et qui, par certains côtés, la rend à la fois merveilleusement inimitable et...difficilement lisible. Les coordinateurs de l'entreprise ont manifestement fait, en matière terminologique, le choix de la tradition nuancé par l'introduction de quelques termes nouveaux, mais non déconcertants. On retiendra essentiellement (i) *proforme*, « qui inclut les pronoms mais aussi d'autres éléments qui ont le même type d'interprétation que les pronoms (un adverbe comme *ainsi*, un adjectif comme *tel* », I. xxxii), (ii) *ajout*, qui vise à restreindre la notion de complément en accueillant non seulement tout ce qui est complémentation non essentielle fonctionnellement parlant (la plupart des compléments dits circonstanciels de la

Voir sur ce point l'ouvrage primordial de Wagner (R.-L.), Les phrases hypothétiques commençant par SI dans la langue française des origines à la fin du XVI<sup>è</sup> siècle, Genève, Droz, 1939.

tradition) mais aussi, à l'intérieur du syntagme nominal, les épithètes<sup>21</sup> et (iii) fonction tête, la « tête détermin[ant] la catégorie du syntagme ainsi que ses propriétés morphosyntaxiques » (I, xxxix). L'esprit de parcimonie qui s'attache à ces décisions terminologiques s'explique de plusieurs facons : d'abord, il était rendu nécessaire par la diversité des collaborateurs et de leurs références théoriques, ensuite par le très louable souci de lisibilité à destination d'un lectorat curieux d'une description grammaticale du français de haut niveau mais à technicité non débridée, enfin par le moment où trouve place la publication de cette grammaire, marquée vraisemblablement par un relatif essoufflement des grandes approches théoriques à ambition hyperformaliste. A ce propos, il n'est pas inintéressant de compléter une précédente citation par les termes suivants, que je porte en italiques : « [nous mentionnons tous les faits observés, à partir du moment où ils sont représentatifs] et nous convoquons éventuellement une théorie et nous ne mentionnons pas les théories contredites par des faits. » (I, xxiv) Phrase qui laisse un peu perplexe tant par l'évidence qui s'attache à sa seconde partie que par le caractère un peu désinvolte (éventuellement?) qui s'attache à la première.

Indiscutablement, on le voit, l'impression dominante est celle d'une forme de neutralité théorique avec, en arrière-plan, un fond très discret de terminologie partiellement reprise de la mouvance générativiste.

S'il est exclu d'entrer dans les nombreuses discussions de fond ou de détail que peuvent appeler les différents chapitres, on voudrait pour conclure attirer l'attention du lecteur sur les fiches de synthèse proposées à la fin de l'ouvrage, en annexe, et très majoritairement organisées autour de quelques mots-clefs de la grammaire du français, notamment, à, avoir, ce, de, dont, être, faire, le, ne, où, que, quelque, se, un ... L'idée est excellente et il est sans doute inutile de souligner combien ces fiches rendront service aux professeurs et plus encore aux étudiants, notamment dans le cadre de la préparation des épreuves de grammaire des concours du professorat. Compte tenu du niveau d'excellence de l'ouvrage dans lequel elles prennent place, elles laissent cependant au lecteur un goût d'inachevé. De manière quasi systématique, elles décrivent les emplois de mots à fort potentiel polysémique et polyfonctionnel. Or, audelà du relevé des emplois et des effets de sens, ces fiches ne proposent aucune hypothèse interprétative globale sur le signifié unitaire profond des mots étudiés. On rencontre là sans doute une des limites de l'ouvrage dans l'ordre de ce qu'il convenu d'appeler la sémantique grammaticale – limite qu'on retrouve dans les pages consacrées aux emplois des modes et temps, notamment.

Ce regret final n'affecte évidemment en rien l'appréciation très positive qu'appelle la *GGF*, destinée, on le répète, à devenir dans les années qui viennent une grammaire de référence et à s'inscrire dans l'illustre tradition des grands ouvrages de synthèse sur le fonctionnement interne de la langue française.

Olivier Soutet

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Il y aurait sans doute beaucoup à dire du caractère composite de cette notion.